



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PENTATHLON MODERNE **MODALITÉS DE SÉLECTION SAISON 2023-2024**

PRINCIPES GÉNÉRAUX :

- L'objectif des règles de sélection est de :
 - Favoriser la performance de tous les athlètes.
 - Prioriser les athlètes ayant obtenus un quota Olympique.
 - Permettre à chacun de prétendre à une sélection dans la mesure où il remplira les conditions écrites par la Direction Technique Nationale.
 - Intégrer les meilleurs athlètes dans le système de qualification olympique. L'objectif étant d'avoir fin 2024, les 2 meilleurs représentants féminins et masculins aux JO de Paris et de leur donner toutes les chances de performer au plus haut niveau.

Le règlement de qualification Olympique FFPM est validé par la CCSO du CNOSF et est disponible sur le site de la FFPM.

RÈGLES COMMUNES À L'ENSEMBLE DES SÉLECTIONS :

Les sélections pour les compétitions internationales sont un droit que le sportif gagne par ses performances et son comportement à l'entraînement et en compétition. La participation définitive d'un sportif sera validée par le Directeur Technique National, en fonction des points suivants :

- L'athlète devra avoir signé la convention SHN-FFPM.
- Respect de l'ensemble des points de la convention SHN-FFPM.
- Respect des modalités de sélections définies par la Direction Technique Nationale.
- État de forme de l'athlète évalué par les entraîneurs nationaux. Dans le cas d'une méforme constatée, le Directeur Technique National se réservera le droit de ne pas sélectionner le sportif pour la compétition.
- Avis médical attestant du bon état de santé du sportif. Dans le cas d'une blessure constatée par le médecin fédéral, le Directeur Technique National se réservera le droit de ne pas valider la sélection. Tout athlète blessé devra consulter le médecin fédéral
- Du respect par le sportif du Suivi Médical Réglementaire.
- En cas de blessure, le Directeur Technique National se réservera le droit de sélectionner un athlète supplémentaire.

Tout athlète qui aura fait l'objet d'une sanction, d'une mesure disciplinaire ou qui pourra nuire à l'image de la Fédération par son comportement ne sera pas sélectionné en Équipe de France.

Les modalités de sélection seront définitivement approuvées après connaissance du montant du contrat de performance de l'ANS qui définira la subvention accordée sur le haut niveau par l'ANS et le Ministère des Sports. Par ailleurs les modalités de sélection seront susceptibles d'être réajustées en fonction des évolutions du calendrier national et/ou international.



SENIORS

- 1) **Coupes du Monde**
- 2) **Finale de la coupe du Monde**
- 3) **Championnats du Monde Seniors**
- 4) **Championnats d'Europe Seniors**
- 5) **Compétitions Internationales Seniors**

U 24

- 6) **Championnats d'Europe U24**

U 22- U19-U17

- 7) **Championnats d'Europe Pentathlon (escrime, natation, obstacles, laser run)**
Championnats du Monde Pentathlon (escrime, natation, obstacles, laser run)

U15

- 8) ***Championnats d'Europe et du Monde U15****

MASTER (30+,40+,50+,60+,70+)

- 9) **Championnats d'Europe et du Monde Master Pentathlon - Tétrathlon**

AUTRES COMPETITIONS INTERNATIONALES

- 10) **Sélections pour les autres compétitions internationales**

SENIORS

Note :

Les modalités de sélection 2024 prennent en compte les **résultats de la saison 2023**. Ces résultats ont permis d'identifier les athlètes du Collectif Olympique 2024 (CO 2024 A et B) et les athlètes identifiés Groupe LA 2028 (GLA 2028).

- Les sportifs du CO 2024 A auront une priorité d'accès aux différents stages de préparation et aux compétitions de la saison 2024 incluant les épreuves de la saison 2024 qualificatives pour les Jeux Olympiques de Paris 2024. (compétitions de la « ranking » UIPM identifiées ; épreuves de Coupe du Monde 2024 ; Finale de la Coupe du Monde 2024 ; Championnats du Monde 2024).
- Les sportifs du CO 2024 B pourront intégrer le dispositif CO 2024 A en fonction de leurs résultats.
 - Les sportifs ne démontrant pas un niveau de performance suffisant pourront intégrer le GLA 2028

1) Coupes du Monde

Epreuves de qualification Olympique

Règlement UIPM :

- Au maximum 8 athlètes (4F + 4H) pourront être engagés par compétition.

Sélection tenant compte des résultats obtenus en 2023

- Les Athlètes intègrent le CO 2024 A ou B en fonction des résultats de la saison 2023 dans les compétitions de Cat A Senior de l'UIPM.
 - Ce sont les athlètes identifiés par la FFPM et l'ANS ayant un haut niveau de performances dans la catégorie senior.

Sélection prévisionnelle pour CO 2024 A et B

- **Athlètes du CO 2024 A**
 - OTEIZA Marie (QO) – PRADES Valentin (QO)
 - BELAUD Valentin – CLOUVEL Elodie – DEJARDIN Pierre – PATTE Christopher
 - Deux coupes du monde seront attribuées au départ de la saison.
 - Des coupes du monde supplémentaires pourront être attribuées en fonction des performances, de la stratégie de qualification Olympique ou de la stratégie de préparation Olympique.
- **Athlètes du CO 2024 B**
 - BORIES Léo – CASTAUDI Rebecca – FLEUROT Ugo – LOUBET Brice – MOURCIA Jean Baptiste
 - Ils pourront accéder aux épreuves de coupes du monde en fonction des places disponibles, de leurs résultats de la saison 2023 et dans ceux réalisés dans les compétitions à venir avant le circuit des Coupes du Monde 2024. (Championnat de France senior 2023, Olympic Qualification le Caire international (sur sélection), Budapest Indoor (sur sélection) et Tétrathlon Trophée Christophe Ruer.

▪ **Règles générales :**

Pour toutes les participations aux épreuves de coupe du monde, le DTN prendra la décision finale au vu du respect des règles communes à l'ensemble des sélections (cf.P1), des résultats et après avis des entraîneurs nationaux et du corps médical.

Le DTN après avis des entraîneurs nationaux sélectionnera les sportifs (ves).

2) Finale de la Coupe du Monde du 22 au 26 mai 2024 ANKARA

Epreuve de qualification Olympique

3 Filles et 3 Hommes maximum par Nation.

L'UIPM qualifie les athlètes en fonction de la World Cup Ranking.

La confirmation de participation par la FFPM prendra dans l'ordre :

- 1) Athlètes ayant obtenus un quota Olympique, s'ils ont accès à la qualification via la Ranking World Cup UIPM, quel que soit le classement des Français.
- 2) Puis les meilleurs athlètes dans l'ordre du classement World Cup Ranking

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral, confirmera à l'UIPM les athlètes qualifiés, sauf cas signifié dans les règles communes à l'ensemble des sélections.

3) Championnats du Monde Senior du 09 au 16 juin 2024 ZHENGZHOU

Epreuve de qualification Olympique

La sélection en individuel sera composée au maximum de 8 athlètes (4F + 4H).

- Pour être sélectionnable les athlètes doivent avoir dans l'ordre de priorité :
 - Obtenus un quota Olympique.
 - Avoir été classés(es) au moins une fois dans le top 18 d'une Coupe du Monde à laquelle ils (elles) ont participé.
 - Si plusieurs athlètes réalisent un ou plusieurs tops 18, alors un classement sélectif sera établi en prenant en compte pour chaque athlète la meilleure place obtenue sur la ou les Coupes du Monde auxquelles ils (elles) ont participés.
 - En cas d'égalité, le deuxième meilleur résultat (place) sera pris en compte, et ainsi de suite.
- Parmi les athlètes sélectionnables, 3 athlètes seront sélectionnés(es) dans l'ordre des critères ci-dessus.
- Hors critères précédents, 1 athlète au choix du DTN sera sélectionné(e) après avis consultatif des entraîneurs nationaux.
- 2 athlètes réserves maximum seront identifiés(es).

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la Fédération à l'issue de la Finale de la Coupe du Monde. La sélection définitive sera annoncée par le DTN.

4) Championnats d'Europe Seniors du 08 au 14 juillet 2024 BUDAPEST

La participation aux Championnats d'Europe sera étudiée en fonction de plusieurs critères :

- Programme de préparation JO
- Opportunité de la participation ou non-participation de la France au regard du stage terminal de préparation aux JO de Paris 2024.
- Une priorité sera donnée aux athlètes sélectionnés aux JO de Paris 2024 si la compétition rentre dans leur programme de préparation.
- En complément la sélection en individuel pourra être composée selon les critères ci-dessous :
 - Athlètes ayant réalisé(es) un top 18 aux Championnats du Monde.
 - Si hors top 18 aux Championnats du Monde les athlètes pourront être sélectionnés(es) au choix du DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux.

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la Fédération à l'issue des Championnats du Monde Senior 2024. La sélection définitive sera annoncée par le DTN.

- ✓ **Coupes du Monde, Championnats du Monde et Championnats d'Europe Seniors en relais et/ou relais mixte**

La participation aux épreuves de relais sera étudiée en fonction de plusieurs critères :

Opportunité de la participation ou non-participation de la France dans les épreuves de relais (relais avant ou après l'épreuve individuelle), dans tous les cas les athlètes seront retenus(es) après avis des entraîneurs nationaux et décision du DTN.

Pour les relais des sportifs identifiés du GLA 2028 avec un niveau d'équitation suffisant pourront participer.

5) Compétitions Internationales Seniors

(Hors compétitions qualificatives aux Championnats d'Europe et/ou du Monde Seniors, sauf exception)

- La participation aux compétitions Internationales de Cat B se fait sur sélection du DTN et après avis des entraîneurs nationaux des catégories concernées.
- Priorité aux athlètes du CO 2024 B puis GLA 2028
- Groupe LA 2028
CAZALY Louison, CLERGEAU Etienne, FURDERER Karl, GOMESSE Jessye, MAIRE Emilien, ROCHAT Mathis
 - Prise en compte des compétitions organisées avec ou sans l'épreuve d'obstacles.
- Les prises en charge seront étudiées au cas par cas et tiendront compte du contrat de performance avec l'ANS et le ministère des Sports.
 - Possibilité de prise en charge fédérale totale ou partielle.
 - Possibilité de prise en charge par les participants.

6) Championnats d'Europe U24 (en attente)

A définir en fonction du règlement proposé (Pentathlon avec équitation ou avec obstacles). Les modalités de participation financière des athlètes seront étudiées en fonction du contrat de performance 2024.

La sélection sera composée au maximum de 6 athlètes (3F+3H) qui seront sélectionnables s'ils répondent aux critères suivants :

- Avoir terminé au moins 1 parcours d'obstacles dans le temps imparti : temps du meilleur athlète sur le parcours réalisé lors de chaque compétition + 10% + 10 sec.
- Avoir réalisé un total de points minimum Tétrathlon de **1200** points pour les garçons et **1085** points pour les filles.
 - Seuls les athlètes ayant réalisé(es) au moins une fois le nombre de points minimums dans les 2 critères sont sélectionnables.

Les modalités de sélection ci-dessous seront appliquées :

- Les 2 premiers(es) athlètes du classement national Pentathlon U24 ayant réalisé(es) les critères ci-dessus dans la saison.
- Hors critères précédents :
 - ↪ 1 athlète au choix du DTN peut être sélectionné(e) après avis consultatif des entraîneurs nationaux.
- Le classement national Pentathlon U24 prendra en compte :
 - ↪ Le Trophée Christophe Ruer 2024
 - ↪ La Coupe de France senior
 - ↪ Toutes les compétitions Internationales (Format Pentathlon Senior) de la saison 2023-2024 (si sélection et/ou participation validée par la DTN).

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la Fédération à l'issue de la dernière épreuve qualificative. La sélection définitive sera annoncée par le DTN.

7) Championnats d'Europe et du Monde

Dates des compétitions :

U22 : Championnats du monde : 24 au 30 juin 2024, Alexandrie (EGY)
Championnats d'Europe : 19 au 25 août, ville en attente (BUL)

U19 : Championnats d'Europe : 15-20 ou 22-28 juillet 2024, Barcelone (ESP)
Championnats du monde : 23-29 septembre Druskininkai (LTU)

U17 : Championnats d'Europe : 02-07 juillet Istanbul (TUR)
Championnats du monde : 09-15 septembre Caldas Da Rainha (POR)

Principes communs aux 3 catégories :

Généralités :

La sélection sera composée au maximum de 8 athlètes (4F+4H) qui seront sélectionnables s'ils répondent à tous les critères (à réaliser 1 fois au moins sur une épreuve de référence)

- ✓ Tétrathlon : total de points minimum sur 4 épreuves (escrime + natation + laser run)
- ✓ Triathlon (natation + Laser run) : total de points minimum
- ✓ Course d'obstacles : tps minimal de référence de chaque compétition (en tenant compte du meilleur tps réalisé par genre)

Un classement national tétrathlon pour chaque catégorie et genre sera établi sur le meilleur total de points tétrathlon de la saison 2023-2024 (cf épreuves de référence).

La sélection sera annoncée à la suite de la dernière épreuve de référence.

Si les championnats d'Europe précèdent les championnats du monde, la confirmation de sélection pour les Championnats du Monde sera étudiée pour tous les athlètes terminant au-delà de la 18^{ème} place de la finale des Championnats d'Europe. Dans le cas inverse, la sélection des championnats d'Europe sera confirmée en fonction des résultats aux championnats du monde.

Epreuves de référence (servant à l'établissement de la sélection) :

- Les circuits nationaux saison 2023-2024 de chaque catégorie
- Le Trophée Christophe Ruer 2024 (pour les catégories U19 et U22)
- La coupe de France (pour les catégories U19 et U22)
- Les Championnats de France 2024 de chaque catégorie
- Toutes les compétitions Internationales (Format Pentathlon, de la catégorie ou des catégories supérieures) de la saison 2024 (avec sélection et/ou participation validée par la DTN)

Modalités de sélection :

Pour chaque catégorie et genre :

- Le Champion(ne) de France **pentathlon** 2024 de la catégorie, si les critères énoncés ont été réalisés au cours de la saison.
- Les 2 premiers(es) athlètes du **classement national tétrathlon** de la catégorie ayant réalisés au cours de la saison, les critères énoncés. Si le champion de France pentathlon n'a pas satisfait à tous les critères de sélection, les 3 premiers(es) athlètes du classement national tetrathlon seront sélectionnables (si critères réalisés).
- 1 athlète au choix du DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux (avec ou sans critères énoncés).

Pour toutes les catégories, en cas d'égalité de points au classement national, le meilleur classé au championnat de France pentathlon sera positionné devant.

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la fédération à l'issue de la dernière épreuve de référence. La sélection définitive sera annoncée par le DTN.

Epreuves de relais aux championnats d'Europe et du monde : la composition des équipes sera proposée par les entraîneurs présents sur chaque compétition et validée par le DTN.

Points minimums à réaliser par catégorie et genre :

A réaliser au moins 1 fois au cours de la saison sur une des épreuves de référence citées ci-dessus. Chaque critère peut être réalisé sur des compétitions différentes.

| U22 | | Triathlon | Tétrathlon | Obstacle * |
|------------|--|-----------|------------|---|
| Femme | | 820 | 1075 | Nb de pts =Temps du meilleur +10% + 10" |
| Homme | | 930 | 1190 | Nb de pts =Temps du meilleur +10% + 10" |

| U19 | | Triathlon | Tétrathlon | Obstacle * |
|------------|--|-----------|------------|---|
| Femme | | 820 | 1050 | Nb de pts =Temps du meilleur +10% + 10" |
| Homme | | 930 | 1155 | Nb de pts =Temps du meilleur +10% + 10" |

| U17 | | Triathlon | Tétrathlon | Obstacle * |
|------------|--|-----------|------------|---|
| Femme | | 770 | 1000 | Nb de pts =Temps du meilleur +10% + 10" |
| Homme | | 855 | 1095 | Nb de pts =Temps du meilleur +10% + 10" |

Particularité pour l'épreuve d'obstacle :

*Afin de prendre en compte tous les parcours proposés au cours de la saison validés par la DTN, un temps minimal sera calculé à la suite de chaque compétition et pour chaque genre (H et F) et chaque catégorie de la manière suivante :

Meilleur temps de la catégorie et du genre +10% auquel on ajoutera 10 sec. Ce calcul représentera le temps à ne pas dépasser pour valider le critère obstacle.

Exemple : U19 femme – meilleur temps du circuit 2 : 40''50

Calcul du tps de référence : $40''50 + 10\% = 44''55 + 10'' = 54''55 = 271\text{pts}$

Toutes les athlètes de la catégorie U19 femme ayant réalisé 1 temps de 54''55 ou moins correspondant à 271 pts minimum lors du circuit 2, auront validé le critère obstacle

U15

8) **Championnat d'Europe U15 Triathlon + Obstacles 20-25 Août, (BUL)** **Championnat du monde U15 Triathlon + Obstacles 04 - 08 décembre (GUA)**

- *Pas de participation de la France*

Master

9) **Championnats d'Europe ou du Monde Masters**

- La Fédération décide de la publication de l'invitation.
- Les athlètes doivent être licenciés(es) à la FFPM en pentathlon (4 disciplines) et avoir la licence UIPM à jour.
- Les frais sont à la charge des participants.

Conditions pour être inscrit par la fédération :

- Participer à au moins un circuit national masters dans la saison
- Participer aux championnats de France masters 2024 en tétathlon et/ou pentathlon

Sélections pour les autres compétitions Internationales Pentathlon, Tétathlon, Triathlon, Biathlon, Laser-Run

10) D'autres compétitions Internationales, pourront être ouvertes aux athlètes qui souhaitent y participer, si elles ne sont pas prises en compte comme compétitions qualificatives, et ce pour chaque catégorie.

La Fédération décide de la publication de l'invitation.

Les athlètes doivent être licenciés(es) à la FFPM dans la discipline choisie (2, 3 ou 4 disciplines) et avoir la licence UIPM à jour.

Les frais sont à la charge des participants.

*Ces compétitions ne seront pas prises en compte dans les classements nationaux sélectifs pour les épreuves internationales majeures.

Championnats d'Europe et du Monde Laser-Run, Biathlon, Triathlon :

Laser Run :

- Pour une inscription par la Fédération en **catégorie Elite**, participation obligatoire au Championnat de France de Laser-Run de l'année en cours

Triathlon :

- Pour une inscription par la Fédération en **catégorie Elite**, participation obligatoire au Championnat de France de Triathlon de l'année en cours

Pour tous les championnats Biathlon, Triathlon et Laser Run, l'inscription en **catégorie open** est libre.